

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS de Sauvigny Le Bois

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2023. Il a été voté le 4 avril 2023 par le Conseil d'administration du CCAS. Il s'élève à 5 666 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées au repas et aux colis offerts aux aînés de la Commune.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, les cotisations versées à l'URSSAF.

Enfin il est prévu le versement d'aides pour un montant de 400 euros. Ces aides sont attribuées sur demande et sur présentation de justificatifs et de conditions de ressources.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par la commune et aux locations de terrains.

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2022

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|
| Charges générales | 5 000,00 | Résultat reporté | 3 365,01 |
| Charges de personnel | 266,00 | Dotations et participations | 2 275,00 |
| Autres charges de gestion courante | 400,00 | Autres produits de gestion courante | 25,99 |
| | | | |
| TOTAL | 5 666,00 | TOTAL | 5 666,00 |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Néant

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

17 AVR. 2023

ARRIVÉE

